

Création d'une Association Foncière Pastorale

Méthode Chambre d'Agriculture de Région Corse

L'Association Foncière Pastorale (AFP) permet aux propriétaires de terrains agricoles, pastoraux et forestiers de **gérer collectivement leur foncier**, tout en **conservant la pleine propriété** de leurs parcelles.

Adaptée aux réalités de la Corse – **morcellement, indivision, abandon des terres** – l'AFP est un levier essentiel de **développement local durable**.

Pourquoi une AFP ?

-  Prévenir les incendies
-  Limiter la divagation animale
-  Préserver les paysages et le cadre de vie
-  Relancer l'agriculture et le pastoralisme
-  Dynamiser l'économie locale

Un dispositif simple et sécurisé

- ✓ Mobilisation de foncier morcelé ou indivis
- ✓ **Aucun transfert de propriété**
- ✓ Pas d'actes notariés complexes
- ✓ Mise à disposition des terres dans un cadre collectif

Pôle Economie et Territoire

Auteur : Benedetti Sulimea - 06 20 06 34 96
Sulimea.Benedetti@corse.chambagri.fr
Collaborateur : Agostini Alexandra

DES BENEFICES POUR TOUS

Propriétaires

- Valoriser et entretenir leur patrimoine
- Décider ensemble de l'avenir des terres
- Percevoir un loyer

Agriculteurs

Éleveurs

Forestiers

- Accès à un foncier structuré
- Surfaces adaptées à des projets viables
- Sécurisation du foncier

Élus locaux

- Un interlocuteur unique
- Un outil d'aménagement du territoire
- Un cadre de concertation locale

LES ETAPES DE CREATION D'UNE A.F.P.

